

Réunion du 08 septembre 2009 au ministère de la santé :

Participants :

Représentants de la Ministre de la Santé, DGS (direction générale de la santé),

DHOS (direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins)

Membres de l'UNPS (union nationale des professionnels de santé)

Intervention de la Ministre de la santé et des sports.

Il faut différencier les professions de santé qui auront à traiter la pathologie des patients atteints par la grippe A et les autres professions de santé.

Les patients atteints par le virus de la grippe H1N1 sont contagieux dès que les symptômes apparaissent.

Ces patients devront contacter le médecin généraliste et devront rester chez eux le temps du traitement et donc le temps où ils sont contagieux. Le port du masque sera indiqué et prescrit par le médecin.

Concernant les orthophonistes :

Les orthophonistes n'ont pas à intervenir au niveau du traitement la pathologie de ces patients.

Les patients grippés devront rester chez eux et ne pourront donc pas se rendre chez l'orthophoniste.

L'orthophoniste grippé devra rester chez lui, il ne pourra donc pas assurer ses rendez-vous.

La mise à disposition systématique de masques pour les orthophonistes n'est donc pas nécessaire.

Vaccination : les professionnels de santé des établissements de santé seront incités à se faire vacciner mais la vaccination ne sera pas rendue obligatoire.

Sur proposition du président de l'UNPS, seront rédigées des fiches par profession.

Sites d'information pour les professionnels de santé :

www.sante.gouv.fr pavé H1N1

www.grippe.sante.gouv.fr

